

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 15

Votants :28

Procurations :4

Date de la convocation :
28 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 avril 2025

Délibération 2025-09

OBJET : Budget Primitif 2025

Le 3 avril 2025 à 15h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Procurations :

Christophe ULIVIERI à Bernard ALENDA,
Arnaud PRIGENT à Marc OCCELLI,
Patrick PEIRETTI à Hassan EL JAZOULI
Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Membres excusés :

Emmanuel DELMOTTE, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;
Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, délégués de la Commission syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250403-2025-09-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif de l'année 2023 dont il vient de lui être donné lecture.

Conformément aux dispositions respectivement de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite « Loi NOTRe ») et de la Circulaire Ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux Collectivités Territoriales, il est annexé au projet de Budget Primitif une Note Explicative sur les informations financières essentielles ainsi qu'un Rapport sur l'Etat et l'Evolution de la Dette.

Le Budget Primitif de l'année 2025 s'équilibre de la façon suivante :

Section d'Exploitation

- Dépenses : 42 142 117,42 €
 - Recettes : 42 142 117,42 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Section d'Investissement

- Dépenses : 13 497 373,72 €
 - Recettes : 13 497 373,72 €
- ⇒ Résultat : EQUILIBRE

Total du Budget : 55 639 491,14 €

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le Rapport sur l'Etat et l'Évolution de la Dette joints ainsi que le Budget Primitif de l'année 2025 hors T.V.A. explicitées dans les annexes légales et réglementaires jointes

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250403-2025-09-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Date de mise en ligne :

14 AVR. 2025